pouvoirs publics pour obtenir la prompte élaboration de la loi si je suis appuyé par les patrons. Que ceux-ci signent l'engagement d'envoyer six délégués à Paris : six autres délégués seront pris par les ouvriers pour surveiller les patrons. Je vous offre toutes garanties, car je serai là avec eux.

» Si vous voulez obtenir dès demain la journée de 10 heures avec le salaire de 12, il arrivera que les patrons ne vous donneront pas raison, d'autant plus que vous vous y êtes pris à un moment où la situation de toutes les branches de l'industrie locale est mauvaise. Les patrons seront tout disposés à chômer et finalement vous irez leur demander du travail. (Cris : Non, jamais, plutôt mourir.)

» Je ne suis pas venu ici pour vous flatter mais pour vous dire la vérité. En persistant vous nuirez à l'industrie et vous vous ferez tort à vous même.

» Je vous propose donc de vous servir d'intermédiaire et de soumettre aux patrons un programme sur les bases suivantes :

» La réduction de la journée de travail à dix heures dans le plus bref délai possible c'est-à-dire dans un an. (Plusieurs voix : Non, dans un mois.

» Les ouvriers se plaignent, avec raison, du peu de temps qui leur est donné pour dîner, on pourrait exiger que l'arrêt de midi fut de une heure et demie.

» Il faudrait tenir la main à ce que la loi de 12 h. fut strictement exécutée. Pour ma part quand j'apprendrai qu'une contravention est commise à cette loi, je m'empresserai de la désigner à l'attention du commissaire de police ou du préfet.

Vous pouvez demander aussi que dans les fabriques on prenne de plus grandes précautions au point de vue de l'hygiène et de la sécurité. Il y a des salles réellement malsaines et les industriels n'auraient que quelques sacrifices d'argent à faire pour obtenir à cet état de choses. Ceci concerne d'ailleurs les Commissions d'hygiène.

» Enfin je vous engage fortement à vous constituer en syndicats et exiger de vos patrons qu'ils reconnaissent ces syndicats. Pris individuellement vous êtes traités en esclaves, mais en masse, vous aurez plus de force; si vous en arrivez là, vous serez les maîtres et vous pourrez discuter vos intérêts. Voyez les statuts du Syndicat des mécaniciens, qui fonctionne déjà ici, ils prévoient les arbitrages pour la question des salaires. Vous êtes dans un pays où l'élément étranger vient avilir les salaires, mais vous attirerez ces étrangers dans vos syndicats et vous vous formerez une caisse. (Une voix : les patrons ne voudront pas.)

» Les patrons seront forcés de s'y conformer : une loi sera prochainement votée à l'effet de poursuivre ceux qui s'y opposeraient. C'est la sanction à la loi sur les syndicats votée l'année dernière.

» Je ne crois pas vous présenter des réformes irréalisables et vous me trouverez toujours à votre tête pour vous aider à les obtenir.

» Dans un mouvement d'ensemble il n'est pas possible de s'occuper des questions de détails. Je crois cependant qu'on pourrait demander pour les rattacheurs un faux uniforme de 3 *francs*, mais cette question viendra après.

» Voilà tout ce que je vois de pratique actuellement, et vous pourrez aviser à faire appliquer ce programme par vos syndicats.

» Vous êtes à Tourcoing 18.000 ouvriers, mais tous ne sont pas en grève; les ouvriers qui travaillent sont ceux qui sont plus durement conduits et qui se laissent conduire.

» Croyez-moi, si vous voulez réellement défendre vos droits et rester dignes de la liberté, contentez-vous de ce qui est pratique. Le programme que je vous propose est avantageux et constitue une somme de concessions qui équivaut à une victoire pour le parti ouvrier. (Voix nombreuse : Nous voulons dix heures de suite.) Si vous acceptez ce programme qui pourra être soumis tantôt aux patrons, je me charge de recueillir les signatures. Mais vous poursuivez une chimère en demandant maintenant une chose inacceptable. »

La réunion devient alors très houleuse, les cris de « Dix pour douze » et les conversations particulières couvrent la voix de M. Dron.

L'un des assesseurs M. Scalbert essaye de placer quelques mots en faisant remarquer à ses camarades que cette loi de 12 heures ne peut résulter que d'une entente internationale. Des cris : Vive la grève, à bas les patrons ! éclatent de nouveau.

M. Dron : « Il ne s'agit pas de crier : « Vive la grève », mais il faut voter si vous voulez l'entente avec les patrons dans les conditions que je vous ai indiquées. »

La presque unanimité se prononce contre l'entente aux cris de : « Dix pour douze », et la séance est levée au milieu d'une grande agitation.

La sortie est assez tumultueuse. M. Dron est pris à parti par quelques-uns de ses électeurs à qui il répond : J'ai dit ce que je pensais, j'ai fait mon devoir. Ceux qui veulent continuer la grève assument sur eux une grave responsabilité. »

En somme la réunion a donné un résultat absolument négatif.

La soirée est aussi calme que les précédentes ; à neuf heures les groupes se dispersent et on ne rencontre plus que quelques promeneurs.

Les patrons chrétiens

Nous avons reçu de M. le Président du syndicat de l'industrie Tourquennoise la lettre suivante : -

« Dès le 22 mars 1889 l'association des Patrons chrétiens du Nord, demandait le travail de dix heures, à la condition d'une entente internationale. Voici en quels termes s'exprimait le mémoire rédigé en cette circonstance.

« Convaincus qu'un travail matériel sans arrêt et » sans trêve a pour résultat de diminuer moralement » l'ouvrier ; qu'il rend impossible la vie de famille ; » qu'il est à peine compatible avec les nécessités de » la vie raisonnable et de la vie chrétienne, nous acceptérions avec le même empressement une sage » réduction des heures de travail. Comme il importe » néanmoins de ne pas faire d'une mesure utile une » mesure ruineuse pour l'industrie du pays, nous » avons insisté et nous insistons encore pour que » cette réduction soit concertée entre les puissances » et qu'elle se réalise par voie d'accord international. »

Suivent 60 signatures dont 38 d'industriels de Tourcoing et de Roubaix.

Les ouvriers peuvent voir que leurs patrons n'hésitent pas à prendre l'initiative des revendications, qui peuvent servir leurs intérêts.

Les mêmes patrons n'hésiteraient pas, nous en sommes convaincus, à se mettre avec leurs ouvriers en tête d'une pétition pour obtenir le concours du gouvernement, et hâter la réalisation d'une mesure qu'ils appellent eux-mêmes de tous leurs voeux.

Une réunion de fabricants de tapis

A deux heures a eu lieu à l'hotel du Cygne, une réunion des fabricants de tapis à l'effet d'examiner les revendications formulées par les grévistes appartenant à cette industrie. Les ouvriers demandent la réduction du travail à dix heures et l'application d'un ancien tarif. Les fabricants, dans la réunion, ont décidé de rester le *statu quo* et de n'accepter le travail de dix heures que lorsqu'il sera établi par une loi internationale.

Condamnations

Le portefaix Porisse, dont nous avons relaté les faits et gestes, il y a quelques jours, a comparu lundi devant ses juges. Ce n'était plus le même homme, il se montra indigné qu'on put le croire capable d'une pareille conduite lui, la douceur même. Il n'en a pas moins été condamné à 2 mois de prison, 16 fr. d'amende et 5 fr. pour ivresse.

A cette même audience a été jugée le jeune Loridan, âgé de 16 ans, pour jet de pierres à la filature de M. Flipo. Vu son âge il en a été quitte pour 3 mois de correction.

Nous parlons plus haut de son jeune copain, Joseph Debuigne, âgé de 13 ans, qui passera en jugement aujourd'hui, mardi. L'arrestation de ce dernier est dû aux gendarmes Delubé et Deharvenjt qui le recherchaient depuis samedi, et qui ont fini par le rencontrer lundi à 6 heures du matin dans la rue des Poutrains.

JOURNÉE DE MARDI

Nous avons la satisfaction de constater qu'une détente assez sensible s'est produite aujourd'hui. Ainsi on comptait, ce matin, 48 établissements en complète activité, 38 dans lesquels le travail a été repris partiellement et 21 encore en chômage. On voit qu'il y a progrès notable sur hier, et on peut espérer que l'apaisement se fera de plus en plus. La crainte retenait bien des ouvriers qui étaient très désireux de se remettre à la besogne, mais les mesures de police prises pour assurer la liberté du travail leur ont rendu confiance et le nombre des grévistes diminue beaucoup.

Incidents

Quelques incidents se sont produits dans la matinée. Une bande essayait d'empêcher les ouvriers de prendre le travail dans la filature de MM. Dewavrin-Crombez et fils, rue Chanzy : la troupe est intervenue et l'entrée s'est faite librement.

Vers neuf heures des groupes s'étaient formés place Thiers : quelques charges de cavalerie ont rapidement dispersé les manifestants qui ont gagné en toute hâte la campagne

Un peu plus tard on signalait la marche sur Tourcoing d'un bande de grévistes venant de Wattrelos. Un détachement de dragons se porta dans cette direction, mais ne rencontra que quelques groupes isolés. Le bruit avait même couru que des dégâts avaient été commis à la filature de MM. Jacquart à la Croix-Rouge. La rumeur n'était heureusement pas fondée et le calme absolu régnait aussi de ce côté.

Arrestations

De nouvelles arrestations ont été opérées mardi matin; celles de Cyrille Dhellemme, sujet belge, marchand de chiffons, inculpé dans l'affaire de l'usine Desurmont; et de Henri Dumortier, jeune homme de 25 ans, rattacheur ou plutôt fraudeur. Cet individu est soupçonné d'avoir fomenté la grève chez Mme Ferrais-Leman; il a ensuite arrêté, à Neuville, lundi soir, des ouvriers qui se rendait à leur travail chez M. Leman, peigneur.

La garnison

La garnison a été encore renforcée d'un escadron du 6e régiment de dragons venant d'Evreux.

LILLE

L'arrestation de Delory

Le citoyen Delory, un des chefs du parti collitiviste de Lille a été arrêté, mardi, à cinq heures du matin, au local de la *Ferme*, rue de Béthune, où se trouvent l'estaminet Delory, et l'Imprimerie du Parti ouvrier, dont Delory est le gérant.

Des perquisitions ont été faites et une volumineuse correspondance a été saisie.

A LA MADELEINE

Comme on le craignait depuis samedi, la grève s'est déclarée lundi matin à la Madeleine-lez-Lille et dans les communes environnantes ; elle frappe surtout les tissages de ces localités.

Le signal du mouvement a été donné par les ouvriers de l'usine Barbry, de Saint-André, qui, à la première heure, ont quitté leur atelier, suivis bientôt par les tisseurs de l'établissement Moreau, au Pont-de-Marcq.

Ces derniers se sont formés en bande et se sont dirigés vers le tissage de M. Pochet, rue du Plouich à la Madeleine, où ils ont brisé quelques carreaux. Prévenus immédiatement, les chasseurs à cheval ont refoulé les manifestants jusqu'au dessus de la gare et ont dégagé la route nationale jusqu'à la hauteur du Pont-de-Marcq.

Vers dix heures, les ouvriers du tissage Delestré, qui avaient repris le travail après le déjeuner ont tout-à-coup déclaré à leur directeur, M. C. Vryghem, que les grévistes devant arriver, ils voulaient absolument s'en aller.

On ouvrit les portes et les ouvriers, à peine sortis se rendirent à la filterie de M. Albert Fauchille, où les ouvriers durent cesser le travail. Grossis de ce nouveau contingent, la troupe des manifestants se rendit chez Mme veuve A. Boniface où les travailleurs durent également sortir.

Chez M. St-Leger, la bande bombarda les fenêtres de la filature avec des briques; mais en cet endroit, comme chez M. Agache, chez MM. Delesalle frères et chez M. Pardoen, meuniers à Berkem, on ne fit pas sortir les ouvriers, qui n'abandonnèrent leur travail qu'à l'heure habituelle du dîner.

A midi, six établissements étaient arrêtés et le nombre des grévistes s'élève à un millier.

On avait annoncé que plusieurs centaines de meneurs devaient venir de Roubaix et de Tourcoing ; grâce aux mesures prises, aucune bande n'a pu parvenir jusqu'à La Madeleine; mais il paraîtrait que des désordres ont été provoquées par quatre ou cinq femmes venues de Roubaix qui auraient poussé à la grève et conduit les premiers manifestants.

Ajoutons que c'est aujourd'hui la ducasse de Berkem, que le temps est beau et doux, et que ces circonstances ont dû influer sur les déterminations d'un certain nombre d'ouvriers.

Une seule arrestation a été opérée, c'est celle d'un nommé Antoine Vanrenterghem, du Pont-de-Marcq, qui a été appréhendé par les gardes-champêtres de la commune, MM. Saint-Léger et Lagersie.

MM. Crepelle-Fontaine, maire, et ses deux adjoints, MM. Galley et Leclercq, dirigent le service d'ordre.

On craignait que, à la rentrée de dîner, le travail ne cessât dans plusieurs fabriques. Il n'en a rien été et l'on continue à travailler dans les deux fabriques de MM. Delesalle ainsi que chez M. Scrive à Marquette.

Des soldats de toutes armes gardent les fabriques et les cavaliers du 4e cuirassiers font des patrouilles dans les rues de la commune.

Il n'est pas encore possible de se prononcer sur la nature que prendront les événements. Les bruits les plus alarmants sont naturellement répandus ; les meneurs se flattent publiquement qu'ils feront mettre Lille en grève et que déjà leurs agents ont pénétré dans cette ville par petits groupes et par différentes portes.

On annonce même que certains mauvais drôles auraient l'intention de mettre le feu aux usines. Ce sont évidemment des propos qui sont bien loin de l'exécution.

Le maire de la madeleine vient de faire afficher un arrêté conçu dans le même sens que ceux des maires de Roubaix et de Tourcoing ; il interdit les rassemblements et rappelle aux étrangers qu'ils se mettraient, en manifestant, dans le péril d'être reconduits à la frontière.

TROUBLES

A HELLEMMES ET A FIVES

La grève s'est étendue à plusieurs établissements industriels d'Hellemmes et de Fives.

Ce matin, les ouvriers de la filature Van de Weghe, à Fives, ont cessé leur travail. Vers deux heures, au moment où les ouvriers de la filature de M. Lorent-Lescornez venaient de rentrer, une bande forte de quatre à cinq cents personnes, parmi lesquelles beaucoup de femmes et d'enfants, s'est présentée devant cet établissement.

Immédiatement, les plus exaltés ont commencé à frapper violemment à la porte et à briser avec des briques les vitres des fenêtres. Voyant que leurs efforts restaient sans effet, sur l'instigation d'une ancienne ouvrière de la fabrique, ils contournèrent l'usine et envahirent le derrière de cet établissement qui donne sur la campagne et n'est pas protégé par des murs.

Les manifestants recommencèrent à briser les vitres et tout ce qu'ils trouvaient devant eux et ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils n'entendirent plus la marche de la machine à vapeur.

Néanmoins la bande continua à entourer l'établissement en proférant des cris et en chantant : « C'est huit heures qu'il nous faut » sur un air connu.

M. Lorent-Lescornez, pour éviter les plus grands malheurs, prit alors la résolution de renvoyer ses ouvriers: il n'y avait en effet que cinq gendarmes sur les lieux et toute résistance n'aurait eu d'autre résultat que d'exaspérer les assaillants.

La bande, après avoir réussi dans sa tentative, se dirigea de là sur l'établissement de M. Bayard-Casse, filateur de lin, faubourg de Tournai, à Fives. Le directeur, avec une grande énergie, refusa d'obtempérer aux réclamations des grévistes qui demandaient le renvoi des ouvriers.

En ce moment, un peloton du 19e chasseurs en observation à Fives, arriva rue du Faubourg-de-Tournai; les soldats voulurent dégager la voie publique et une bousculade violente s'en suivit. Plusieurs individus, dont deux ou trois femmes, furent renversés dans un fossé boueux qui borde la route. On nous assure même qu'un enfant aurait été noyé.

L'autorité militaire a immédiatement renforcé les troupes, en envoyant à Fives et à Hellemmes une compagnie du 3e bataillon du 43e de ligne.

La grève ne s'est pas étendue à Fives et à Hellemmes où elle s'est bornée à l'établissement Vandewèghe et à l'Union linière.

Par contre la grève a éclaté, ce matin chez M. Desmedt rue de Bouvines à Fives et depuis deux heures à Lille chez M. Boutry Van Isselsteyn rue de Bourdeau et chez M. Mamet à Canteleu.

La filature Pouillet-Longhaye rue de Valenciennes ainsi que les autres établissements du quartier des moulins, sont occupés par la troupe.

A HAUBOURDIN

Les ouvriers de la Société des amidonneries et glucoseries ont demandé une augmentation de la journée de travail; mais ils n'ont pas abandonné le travail.

Une compagnie du 1er bataillon du 43e de ligne vient de recevoir ordre de partir pour Haubourdin.

A ARMENTIÈRES

Tous les bruits que l'on avait répandus sur l'état des esprits à Armentières ne se sont heureusement pas réalisés.

Calme plat dans cette ville ; tout le monde travaille.

DANS LE BASSIN HOUILLER

DU PAS-DE-CALAIS

La nuit a été assez calme : cependant les gendarmes ont dû disperser des bandes de grévistes venues de Dourges et de Billy-Montigny se dirigeant vers Lens pour empêcher le travail.

Dans la concession de Lens, le travail est complet et les ouvriers ne paraissent pas disposés à céder aux excitations venues du dehors.

A Drocourt et à Hénin-Liétard, le chômage continue.

Dans la concession de Courrières, à la fosse no 5, située sur le territoire de Salau, le travail a repris ce matin ; mais dans les autres fosses, le chômage est encore partiel. Il manque environ 1,000 ouvriers sur les 4,000 qu'occupe cette compagnie.

On pense que demain, à moins d'évènements imprévus, le chômage cessera partout.

On a fait placarder après-midi, un avis signé par le Conseil d'administration disant qu'il est impossible de faire droit à la demande formulée par les grévistes comme non justifiée.

Après-midi 300 ouvriers des mines de Drocourt assistaient à une réunion tenue à Hénin-Liétard.

Lamendin a pris la parole pour exposer clairement la situation qui est défavorable à la grève.

Malgré ces sages conseils, la grève a été votée à l'unanimité.

Après la réunion, les ouvriers de Drocourt ont fait adhésion au syndicat des mineurs de Lens.

LE PARTI BOULANGISTE

UN ARTICLE DE M. NAQUET

Voici quelques passages d'un article de M. Naquet, dans la *Presse* :

« Dimanche dernier, nous voulions encore croire le succès possible. Nous avions vu, dans plusieurs circonstances que nous rappelions, le suffrage universel se reprendre entre le premier et le second tour de scrutin, et nous pensions que nous allions assister, pour la troisième ou la quatrième fois, à un phénomène de cet ordre.

» Cette espérance pouvait être chimérique, les événements ont même démontré qu'elle l'était; mais les hommes qui ont une foi profonde dans la grandeur et la justesse de leur cause, ne peuvent admettre la défaite que lorsque celle-ci est à la fois apparente à tous les yeux et irrémédiable.

» Aujourd'hui, le doute n'est plus possible; l'erreur ne serait plus excusable. Nous sommes battus, et bien battus.

» Nous avons échoué.

» Si le parlementarisme donne tort à nos critiques; si, fortifié par la victoire qu'il vient de remporter, et instruit par les dangers qu'il a courus, il est susceptible de se réformer lui-même et de donner à la France ce que tout pays est en droit d'exiger de son gouvernement : l'ordre, le progrès et la liberté, nul n'applaudira plus énergiquement que nous à ce résultat.

» Le pays veut faire un nouvel essai loyal du régime parlementaire. Qu'il le fasse! Cet essai portera un enseignement d'autant plus probant que nous ne le troublerons pas. »

LA RÉUNION D'HIER

Les membres du Comité du parti républicain national se sont réunis hier, non plus chez M. Déroulède, mais dans le local loué précédemment, 46, rue de l'Arbre-Sec.

La séance, qui n'a pas duré moins de quatre heures, a été fort agitée.

Elle a débuté par de vives protestations contre l'article de M. Naquet publié par la *Presse*.

— Pourquoi faire un article aussi désespéré sans consulter vos amis ?

— Avouer la défaite, soit ; mais, pourquoi la changer en déroute ?

» Vous n'avez donc pas songé aux électeurs de Paris et de la province ; que vont-ils penser !

— Ce n'est pas une raison, parce que vous lâchez le général Boulanger, de jeter par-dessus bord tout le parti; du moment que nous n'avions pris aucune décision hier soir, il fallait rester sur la réserve.

— Mais je l'avais fait avant notre réunion d'hier; je ne vous en ai pas caché le sens, et Laguerre l'avait approuvé !

Là-dessus, on a repris la suite de la discussion de la veille; MM. Naquet, Laguerre et Déroulède ont de nouveau insisté sur la nécessité de se séparer complètement du général Boulanger.

Vive opposition de la part de certains membres du Comité, qui ont déclaré qu'ils avaient été élus grâce à l'appui du général, et qu'ils ne pouvaient pas se prêter à un pareil lâchage.

La discussion devenant encore plus violente, M. Déroulède se lève et dit :

— Eh bien ! puisqu'il en est ainsi, je vais donner ma démission de député de la Charente, et je vais adresser à tous les membres de la Ligue des Patriotes une proclamation pour expliquer ce que j'ai fait, pourquoi je l'avais fait et comment mes plans ont été déçus.

— Leur parlerez-vous de l'investiture des candidats que vous avez imposés ? interrompt quelqu'un.

— Certainement !

— Eh bien, ce sera drôle ! Et leur parlez-vous aussi de l'alliance blanquiste ?

M. Laguerre manifeste également son intention de donner sa démission, ainsi que M. Le Hérissé, qui a été élu à Rennes sans concurrent.

M. Laisant, voyant l'opposition de la réunion, met la proposition aux voix, et MM. Déroulède, Laguerre et Le Hérissé sont invités à ne pas démissionner.

Comme il faut aboutir et que les incidents se multiplient, M. Laisant demande à ses collègues de se mettre d'accord sur les termes d'une déclaration publique.

Sur les violentes réclamations de MM. Naquet, Laguerre et Déroulède, il est décidé que le nom du général Boulanger n'y figurera pas.

Quelle signature figurera au bas de la déclaration ?

On convient que ce sera celle de M. Laisant, en sa qualité de vice-présinent du comité.

C'est une concession aux partisans du général, qui reste président en fait.

Voici le texte de la déclaration adoptée :

» Le Comité républicain national,

» Considérant qu'il ne saurait abandonner dans la défaite les 144,000 vaillants électeurs de Paris et du département de la Seine qui viennent de se grouper une fois de plus autour du programme du Parti républicain national.

» Déclare que, sans vouloir troubler le pays par des agitations momentanément stériles, il maintient dans son intégralité son programme de réconciliation française et de réformes sociales.

» Vive la Revision !

» Vive la Liberté !

» Vive la République nationale !

» *Pour l'unanimité du Comité républicain national,*

» A. LAISANT, Vice-président. »

M. Naquet se proposerait, dit-on, de profiter d'une des interpellations qui doivent être prochainement discutées à la Chambre pour faire à la tribune une déclaration conforme relative à l'attitude du Parti républicain national.

Les membres du comité restés fidèles quand même au général demandent que le texte de la déclaration qui vient d'être adoptée soit préalablement transmis à Jersey.

M. Laisant défère à ce désir et rédige la lettre suivante :

» *A monsieur le général Boulanger, président du Comité républicain national*

» Mon général,

» Au nom du Comité républicain national, j'ai l'honneur de vous transmettre l'ordre du jour suivant, voté à l'unanimité dans la séance de ce jour.

» Veuillez agréer, mon général, l'assurance de mon respectueux dévouement.

» Le vice-président du Comité républicain national,

» A. LAISANT. »

Pour finir, nous devons mentionner le bruit qui courait, hier, dans les couloirs du palais Bourbon, bruit d'après lequel certains députés boulangistes seraient disposés à reprendre les négociations entamées jadis avec les membres du parti socialiste ouvrier.

Ces négociations, qui n'avaient pas abouti, réussiront-elles, cette fois ? L'avenir nous le dira.

En ce qui concerne M. Thiébaud, comme nous le faisions prévoir hier, il n'a jamais été question de son départ pour Jersey, et il devait assister, hier soir, à la salle des Capucines, à une conférence annoncée de M. Laisant qui n'a pas eu lieu,

HISTOIRE RÉTROSPECTIVE

Du *Gaulois* :

« MM. Laguerre, Laisant, Deroulède, Naquet et Le Hérissé en arrivant à Jersey, jeudi matin, trouvaient sur le quai de débarquement, M. le général Boulanger qui les attendait.

» Après les premières poignées de main, le général leur dit en souriant :

» Je me doute de ce qui vous amène. Vous venez me reprocher d'avoir quitté la « Pomme d'Or » pour une propriété rurale, Sainte-Brelade. Elle me plait fort et je vous préviens que, quoi que vous me disiez je ne retournerai pas à la « Pomme d'Or ». Je vous emmène déjeuner.

» Les cinq délégués furent un peu surpris, et, montés en voiture avec le général, ils lui déclarèrent qu'ils étaient venus pour l'engager à revenir, non pas à la « Pomme d'Or », mais à Paris.

» Le général repoussa avec vivacité ces premières et sommaires ouvertures, disant :

» — M'engager à revenir, c'est vouloir me livrer à Constans. Cela frise la trahison. Mes amis ne peuvent pas, ne doivent pas insister.

» Tout cela à bâtons rompus, comme on peut parler dans une course en voiture.

» En arrivant à Sainte-Brelade, on se réunit dans le cabinet du général pour causer posément et délibérer.

» Mais en descendant de voiture, l'un des délégués avait fait tenir à une personne qui vit auprès du général et qui passe pour avoir une grande influence sur lui, un billet la conjurant de faire son possible pour inspirer au général l'idée de retour à Paris.

» La discussion s'engagea sur ce dilemme proposé par les cinq visiteurs : ou renoncer à toute action politique et abandonner la partie ou rentrer en France.

» Le général, assis dans un fauteuil, et renonçant à son habitude de se promener pendant qu'il discutait se montra tout à fait catégorique et refusa d'adhérer aussi bien à la première qu'à la seconde partie de ce dilemme.

» — Non, non, je ne rentrerai pas et je n'abandonnerai pas la partie. Je suis le chef du Parti national républicain; je le resterai et ne rentrerai qu'à mon heure.

» M. Deroulède insistant, dit à peu près ceci : « Général, vous êtes militaire; vous avez le courage du soldat, vous l'avez montré cinquante fois. Mais nous, hommes politiques, nous croyons être meilleurs juges en matière de courage civique.

» Ce parallèle entre les deux courage inspira au général le seul mouvement de violence qu'il se soit permis pendant cette journée.

» — Je ne peux pas permettre, dit-il, qu'on vienne m'interpeller chez moi, sans engager à sortir...

» M. Deroulède se leva, s'inclina et sortit.

» Les quatre compagnons s'efforcèrent de calmer le général, en lui faisant remarquer que M. Deroulède n'avait pas eu l'idée de l'offenser en quoi que ce fut, et que, d'ailleurs, ils partageaient son avis sur la question de retour, qu'ils étaient solidaires, tous, qu'ils avaient un mandat défini, et qu'ils ne pouvaient continuer à délibérer sans lui.

» Le général, calmé, alla lui-même chercher M. Deroulède, qui faisait tranquillement les cents pas devant la façade de la maison, et qui venait de recevoir une réponse au billet envoyé quelques instants auparavant. La destinataire promettait d'insister pour le retour, ajoutant que, si le général avait été entouré de gens intéressés à le perdre, elle était bien décidée à tout sacrifier pour le sauver et le guider dans les droits chemins.

» En somme, les cinq délégués n'obtinrent rien, absolument rien, du général, qui les retint cependant à dîner.

» Le repas aurait dû être empreint de froideur, chaque convive s'imposant l'obligation de parler de tout, excepté de la seule chose qu'il avait en tête. Cependant, à force de banalité, on le maintint, ainsi que la soirée dans une note incolore.

» Après le dîner, les délégués prirent congé du général et, rentrés à l'hôtel, ils envoyèrent leur démission de membres du Comité républicain national.

» Le lendemain matin, ils allèrent prendre congé du général, qui leur déclara qu'il refusait leur démission, qu'il restait chef du parti national, et que tout ce qu'ils lui avaient raconté était des balivernes. Ils refusèrent de déjeuner, et partirent, les larmes aux yeux, pour Guernesey, laissant le général absolument froid.

» Dans la journée, ils revinrent à Jersey pour prendre le paquebot de Londres, mais sans retourner auprès du général, agissant à peu près comme si tout désormais était rompu entre eux et lui. »

NOUVELLES DU JOUR

Mort de M. Robert Fleury

Paris, 5 mai. M. Robert Fleury, membre de l'Institut, ancien directeur de la villa Médicis à Rome, père de M. Robert Tony Fleury, est mort aujourd'hui dans sa 94e année.

Les anarchistes lyonnais

Lyon, 5 mai. — De nouvelles perquisitions seront faites rue Pareille et rue Taverlier, si la sûreté persiste à croire que les anarchistes ont un dépôt d'armes.

Troubles dans l'Isère

Grenoble, 5 mai. — Des patrouilles à cheval continuent à circuler dans les principaux quartiers de Vienne, les troupes occupent toujours l'Hotel-de-Ville, le palais de Justice, le théâtre et les principales usines.

Hier soir de nouvelles arrestations ont été opérées parmi lesquelles celles de plusieurs femmes. Le chiffre total des arrestations à ce jour est de 44.

L'agitation ouvrière dans le Gard

Nimes, 5 mai. — A Alais, la grève continue avec calme; à Rochesadoule, les esprits sont surexcités; plusieurs bombes de dynamite ont été lancées dans le jardin de la direction; elles n'ont causé aucun accident.

La grève des fileuses à Alais pourrait bien prendre une singulière tournure. Beaucoup de fileuses voudraient reprendre le travail, mais les patrons qui ont presque achevé leurs livraisons hésitent à ouvrir les filatures, même aux anciennes conditions.

Nimes, 5 mai. — 400 ouvriers de Molières viennent de se mettre en grève, 300 travaillent.

Les meneurs fort nombreux viennent de partir pour Le Martinet et la Grand'Courbe afin d'engager à la grève.

Bien que le calme règne, la situation s'aggrave et la houille manque pour la situation publique; les excitateurs sont recherchés par la police.

Les grévistes du bassin houiller sont allés menacer les mineurs de Molières qui descendaient dans les puits. Le préfet et le commandant de gendarmerie viennent d'arriver à Bessèges.

Troubles en Italie

Rome, 5 mai. — On dit que, le 1er mai, la cavalerie a dû charger à Livourne, les manifestants qui criaient : vive la révolution sociale.

A Rimini, on a tiré des coups de revolver sur la troupe

Les désordres en Espagne

Madrid, 5 mai. — Un pétard a éclaté hier soir à Barcelone sur le balcon d'une maison où la société d'encouragement au travail est installée. Les dégâts sont considérables.

L'exécution de l'assassin Aubert

On télégraphie de Blois que ce matin a eu lieu l'exécution d'Aubert, condamné à mort pour avoir assassiné un de ses compagnons auquel il déroba ensuite une trentaine de francs.

Pas un instant le calme d'Aubert ne s'est démenti. Il a marché résolûment à la guillotine, souriant toujours, et n'a donné aucune peine aux aides de M. Deibler.

En six secondes tout était terminé.

La foule a protesté contre l'attitude insouciante d'Aubert.

Mouvement préfectoral

Paris, 5 mai. — Le ministre de l'intérieur fera signer demain, en conseil, un mouvement préfectoral qui portera sur trois ou quatre préfectures.

Ce mouvement a pour point de départ le passage d'un préfet, M. de Brancion, du Calvados ou M. Le Mallier, d'Indre-et-Loire dans l'administration des finances.

M. Gentil, ancien préfet des Vosges, appelé par M. Bourgeois à la direction du personnel au ministère de l'intérieur, et actuellement en disponibilité, sera remis à la tête d'une préfecture.

Enfin, M. Bonnefoy-Sibour, préfet de la Corse, sera appelé à une préfecture sur le continent.

Duel Susini-Rouanet

Paris, 5 mai. — M. de Susini, qui est très irrité contre M. Rouanet, son vainqueur d'hier, veut que son duel avec celui-ci ait lieu au pistolet et que le feu ne cesse que lorsque un des deux adversaires serr absolument hors de combat.

Démission du général Haillot

Paris, 5 mai. — Nous sommes en mesure d'annoncer que M. le général de division Haillot, chef d'état-major général a remis ce matin, ses fonctions entre les mains de M. de Freycinet, ministre de la guerre.

Le général de Miribel serait désigné pour lui succéder dans ce poste élevé.

On lit dans la *Liberté* :

« Nous apprenons que le ministre aurait accepté la démission du général Haillot ; faut-il rapprocher cette décision de l'avis exprimé par le rapporteur de la loi de l'état-major : l'honorable M. Cavaignac, qui concluant avec nous, ainsi que nous l'avons démontré, à la suppression de deux cents officiers du génie ?

» Le génie qui est composé des « chers camarades » de M. de Freycinet se serait rebiffé: il aurait non seulement obtenu de garder ses positions, mais il en aurait conquis de nouvelles.

» La camaraderie a eu encore une fois triomphé des désirs nettement exprimés du Parlement et de l'intérêt du pays. »

Une fausse nouvelle

Paris, 5 mai. — Il est inexact que M. Thiébaud ait quitté Paris pour se rendre à Jersey.

Regrettables incidents à Toulon

Toulon, 5 mai. — La nuit dernière, de regrettables incidents se sont produits entre des officiers de l'infanterie de marine et des cochers.

Une altercation commença au casino, pendant le concert.

Après le spectacle, les officiers se rencontrèrent avec les cochers dans un café, près du théâtre.

Une rixe s'ensuivit, les bocks ont été jetés à la tête et finalement deux coups de revolver ont été tirés, on ne sait par qui.

Le sous-lieutenant Ginalac a eu le visage éraflé par un projectile.

Election législative dans la Dordogne

2e circonscription de Périgueux

MM. Chavoix, républicain.... 7.257 voix ELU
Meilhodon, boulangiste... 6 040 »

Il s'agissait de remplacer M. Meilhodon, boulangiste, invalidé, qui avait été élu le 22 septembre par 6,754 voix contre 6,578 obtenues par M. Chavoix, député sortant.

TIRAGES DU 5 MAI

Emprunt de Paris 1875

Paris, 5 mai. — 61e tirage trimestriel de l'emprunt de la ville de Paris 1875 :

Le numéro 177,479 gagne 100,000 fr.

Le numéro 333,291 gagne 50,francs.

Les numéros suivants chacun 10,000 fr. : 287,904 — 347,541 — 119,467 — 11,203.

Les 25 numéros suivants chacun 1,000 fr. — 415,670 11,044 — 44,122 — 7,455 — 29,678 — 140,451 — 33,105 300,160 — 318,355 — 321,951 — 274,092 — 26,200 — 456,882 — 79,213 — 26,772 — 36,072 — 314,563 — 476,488 — 112,661 — 27,354 — 220,983 — 287,750 — 304,303 — 34,814 — 188,642.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Obligations foncières 1879 ; Les numéros 1,414,994 et 1,418,453 gagnent chacun 100,000 fr.

Le numéro 158,354 gagne 25,000 fr.

Les numéros 266,708 et 343,097 gagnent chacun 10,000 fr.

Les 10 suivants gagnent 5,000 fr. : 1,393,522 1,212,424 — 14,942 — 1,178,737 — 1,411,456.

Obligations foncières 1885 : Le numéro 736,031 gagne 100,000 fr.

Le numéro 953,562 gagne 25,000 fr.

Les numéros 663,062 — 588,383 — 105,623 — 254,041 420,492 gagnent chacun 5,000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. : 52,563 — 630,842 — 414,687 — 753,102 — 522,991 451,627 — 739,392 — 117,784 — 689,072 — 733,902 227,010 — 713,789 — 105,451 — 58,843 — 594,661 666,630

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

QUE SIGNIFIENT l'arrestation d'Henri Carrette à Roubaix et celle de Delory à Lille ?

Sommes nous en présence d'une conspiration socialiste nettement caractérisée, et le parquet a-t-il saisi la preuve de la complicité de ces deux hommes dans un mouvement révolutionnaire concerté entre les agitateurs ouvriers de la France et de l'étranger?

Ou bien n'est-ce là qu'un acte d'intimidation pour amener la fin de la grève ?

Tous ceux qui ont vu Carrette ces jours-ci sont unanimes à reconnaitre qu'il s'est montré hostile à la grève — en public du moins. Jouait-il double jeu ?

S'il y a un complot révolutionnaire dont la grève de Roubaix, de Tourcoing, celles de Lille et des autres centres ne seraient que la préface, si la participation de Car-

---

FEUILLETON DU 7 MAI 1890. — No 28

SUR LE SEUIL

Par LÉON DE TINSEAU

XV

— Vous parlez d'erreur commise, de dissimulation découverte ? Comment la vérité vous est-elle apparue ?

Mademoiselle de Quilliane répondit par le récit de ses entretiens avec Clotilde qu'elle peignait comme une femme sérieuse, clairvoyante, comme une âme un peu aigrie peut-être, mais déjà parvenue à une grande désillusion du monde et, surtout, pleine de droiture et de franchise. La religieuse écoutait sans perdre un mot, notant les moindres détails. Quand sa nièce eut fini de parler, elle demanda :

— Sans les révélations que vous a faites cette singulière amie, persisteriez-vous, aujourd'hui, avec la même certitude, dans votre vocation ?

— Si vous me l'ordonnez, répondit Thérèse, je m'examinerai devant Dieu, et je vous dirai le verdict de ma conscience. Mais à quoi bon ? Je vieillirai dans le monde, sans mari, plutôt que de mettre ma main dans celle d'un homme dont je n'aurais pas eu toutes les pensées, depuis le jour où il m'a connu.

— C'est bien, ma fille ; retirez-vous, nous causerons encore. En attendant, remerciez Dieu de ce qu'il est moins difficile que vous sur les dons qu'il accepte.

XVI

Albert avait compris qu'il ne pouvait laisser passer moins d'une semaine avant de retourner près de madame de Chavornay ; mais il ne resta pas tout ce temps sans parler de mademoiselle de Quilliane, Dieu sait avec quels détours, aux amis qu'il retrouv